



<https://amicalelaïquepontduchateau.jimdo.com>

ANNEXE

Règlement de fonctionnement Section Marche Nordique

REGLEMENT

Les pratiquants de l'activité doivent obligatoirement :

- Posséder des bâtons de Marche Nordique (possibilité de louer des bâtons à l'Amicale Laïque).
- Avoir des chaussures à tige basse.
- Avoir une tenue vestimentaire adaptée à l'activité et à la saison.
- Avoir de quoi se désaltérer.
- Respecter le code de la route, du piéton.
- Se conformer aux instructions de l'animateur.
- La marche nordique est un sport individuel que l'on pratique en groupe : Faire demi-tour régulièrement pour rejoindre le dernier du groupe afin de reformer le groupe.
- Aucun marcheur ne doit quitter le groupe sans l'autorisation de l'animateur.
- L'animateur est responsable de la sécurité du groupe.

ACCIDENT

- En cas d'accident, l'animateur devra informer le responsable de la section pour établir une déclaration (délai 5jrs ouvrés). Tous les documents nécessaires pour la gestion du dossier devront être transmis au responsable de section.

- Ne pas oublier de demander un certificat médical de constatation des blessures (aux Urgences, médecins...) ils ne le fournissent pas systématiquement.

DETERIORATION

- En cas de détérioration des bâtons de Marche Nordique en location, la remise en état sera à la charge du locataire.

Pont du château Le 03 septembre 2018	
Présidente Monique BOUCHEIX	Section Marche Nordique Jean-Marie MESEGUERJean
	
	Tel 06 07 81 51 95 Mail: jeanmarie.meseguer@orange.fr